

Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

(écoquartiers et trames vertes et bleues)

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères :

qualité architecturale, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez www.arturbain.fr.

Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969